Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 9 mai 2017
Greffe_0135 Communications éditées_Mary-Jo

Visibilité à la sortie du Parking du Village

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Consciente que la conception urbanistique du Parking du Village aurait mérité une attention particulière autant pour la sécurité de la mobilité piétonne que la visibilité des automobilistes sortant du Parking du Village, la municipalité a décidé de poser une barrière contre la façade, en amont de l'accès audit parking.

Ainsi, dite barrière obligera les piétons à s'éloigner du mur et permettra d'augmenter leur visibilité auprès des automobilistes.

Au cas où cette mesure serait insuffisante, il sera créé une ouverture permettant d'augmenter la visibilité en procédant de la manière suivante : retrait des six premières planches ayant un angle d'environ 90° par rapport à la vision des automobilistes sortants, voire même de retirer des planches supplémentaires ou de supprimer les planches présentant un angle à 180°.

Dernier recours serait d'agir sur la circulation automobile et de créer un goulet au niveau de l'entrée et de la sortie du parking, ce qui aurait pour conséquence d'éloigner les véhicules de l'angle du mur.

Pour terminer, tout conducteur est censé adapter sa vitesse en cas d'accès à un parking, de même lorsqu'il arrive aux abords d'un parc de jeux ou d'une zone de rencontre 20km/heure.

La municipalité.